



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - BORDENAVE Stéphanie - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Dominique DERVOU
- Rachel FLOCH ROUDAUT

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 15 mars 2013

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur du budget de l'assainissement pour l'année 2012 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2012 en ce qui concerne le budget du service de l'assainissement.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 25 mars 2013

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Objet

**COMPTES DE GESTION
2012 DU RECEVEUR
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130328-DE1322032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2013
Publication : 28/03/2013